



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOIN
MAIRIE D'ORMOY-VILLERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 décembre 2025**

Délibération N°17/12.2025

Date de convocation :
11/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la mairie d'ORMOY-VILLERS en séance publique sous la présidence de M. Pascal ETAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Affichage de la liste des Délibérations :
22/12/2025

Etaient présents :
Messieurs ETAIN, CHAMARD, MONTGILLARD, JOLLET, MORELLON KIEPFERLÉ, et Mesdames PLASMANS, TOUPET, MARTINS DOS SANTOS, AGOGUÉ,

Etaient absents : Mme PERROT (arrivée à 19h53)

Formant la totalité des membres en exercice,

Mme Laure MARTINS DOS SANTOS est désignée secrétaire de séance.

Objet : Fixation Renouvellement d'adhésion au Relais Petite Enfance (RPE)

Vu l'échéance de l'agrément CAF du Relais Petite Enfance du Valois conclu pour la période 2021-2025,

Considérant que le RPE du Valois maintient ses activités sur le territoire des 21 communes adhérentes et que le gestionnaire souhaite pérenniser ce service en direction des familles et des assistantes maternelles,

Considérant l'évaluation quadri-annuelle 2021-2025 et le projet de fonctionnement 2025-2029 présentés en réunion plénière des communes adhérentes au RPE du mardi 14 octobre 2025 et remis par mail à chaque représentant des 21 communes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion au RPE pour la période 01 septembre 2025 au 31 décembre 2029,
- **S'ENGAGE** à inscrire chaque année au budget les dépenses et recettes liées à cette adhésion, notamment pour les appels de fonds émis par le CCAS de Crépy-en-Valois.

Ormoy-Villers, le 07/01/2026

Le secrétaire de séance,
Laure MARTINS DOS SANTOS

Le Maire,
Pascal ETAIN



Certifié exécutoire par le Maire :

- Compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat
- Et de sa publication sur le site internet communal le **07/01/2026**